

COMMUNIQUE DE PRESSE

UNIQUE

Du 24 février 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 février 2015

Le conseil municipal de Faa’a s’est réuni ce mardi 24 février 2015, sous le haut patronage de M. le Maire, Oscar Manutahi Temaru. Cette séance est particulière puisqu’il s’agit de la première de l’exercice 2015.

À l’ordre du jour, l’étude et le vote de plusieurs délibérations, dont :

* **La reconstruction de l’école VEROTIA maternelle, de nouveau sur la bonne voie.**

Le conseil municipal de Faa’a vient de valider une nouvelle fois le dossier technique et le plan de financement de l’opération de reconstruction de l’école VEROTIA maternelle pour un coût total de 439 457 439 CFP TTC. Le Président Fricth est revenu sur la décision du 16 décembre 2013 de son prédécesseur qui avait refusé de financer cette opération importante pour la sécurité des enfants.

Les familles des zones du littoral de Auae à Pamatai pourront bientôt bénéficier d’un établissement plus proche de leur habitation, ce qui réduira l’engorgement des routes autour des établissements scolaires des hauteurs de Puurai. Cette nouvelle école offrira aux enfants les conditions optimums de sécurité et d’hygiène nécessaire à leur épanouissement. Elle viendra s’intégrer de manière cohérente avec la mise en place du réseau d’éducation prioritaire (REP) dont la ministre de l’éducation a exprimé sa volonté de renforcer les moyens humains et techniques.

* **Des emplois saisonniers et occasionnels pour soutenir l’activité communale.**

Malgré les nécessités de service, la commune de Faa’a doit se plier à la circulaire du Haut-commissariat du 6 mai 2013, demandant de prendre une délibération du conseil municipal pour toute création d’emploi, y compris saisonnier et occasionnel.

Le conseil municipal de Faa’a continue de soutenir les jeunes issus de familles modestes en leur offrant des emplois vacances pendant la période de juillet et aout. Il a aussi décidé,d’autoriser le maire à recruter des remplaçants pour ces emplois dits occasionnels, lorsqu’un agent est en congé de maternité.

* **Les membres du conseil en formation politique en France et dans la région Pacifique.**

Le conseil municipal de Faa’a continue sa politique de formation de ses élus à l’international. Une première délégation de 3 élus participera aux 4èmes rencontres des collectivités des Outre-mer qui se tiendra à Nancy (France) du lundi 1er au vendredi 5 juin 2015.

Cette rencontre permettra aux élus de multiplier leurs expériences et affiner leurs expertises sur le thème « L’Outre-mer face aux nouveaux enjeux de gouvernance ». Ceux-ci s’inscrivent dans une démarche politique de développement durable de la commune mais aussi du pays. Certains membres du conseil municipal s’intéressent notamment aux réformes territoriales et institutionnelles en Outre-mer et en métropole. D’autres encore préfèrent la solidarité des collectivités face aux familles, à l’enfance en difficulté et au vieillissement des populations ainsi que la responsabilité sociale des collectivités envers leurs agents.

La seconde délégation des élus participera à la compétition de l’OFC CHAMPIONS LEAGUE du 4 avril 2015. Après plusieurs victoires aux championnats de Tahiti depuis l’année 2000, l’équipe communale de Tefana football est devenu à partir de 2010 un promoteur phare de la commune de Faa’a dans la région du Pacifique (Nouvelle-Zélande, Nouvelle-Calédonie et à Fidji). Pour rappel, l’AS Tefana football a remporté la phase 1 de la ligue1 lors de la saison 2014/2015. Les élus comptent bien en tant que représentants politiques rencontrer les VIP des clubs cousins du Pacifique.

* **Un partenariat pour la réussite scolaire et sportive des enfants de l’école primaire au collège puis au lycée.**

Le sport est reconnu comme un moyen d’enrichissement sur les plans physique, moral, culturel, d’éducation et de la santé. La pratique sportive constitue un facteur essentiel à l’épanouissement des jeunes, vecteur de leur intégration sociale. Le 11 janvier 2011, le ministre de l’éducation de la jeunesse et des sports a signé avec le comité olympique de Polynésie française la convention cadre N° 22/MEE pour le développement des sections sportives scolaires.

En cohérence avec sa politique de « Faa’a ville Pilote, la commune a intégré cette décision politique du pays pour la réussite scolaire et sportive des enfants de son territoire». Au-delà de l’aspect social, elle participe à la promotion de l’excellence du système sportif et éducatif de notre fenua. Depuis la rentrée 2011, les sections sportives ont été mise en place au sein des établissements tels que le collège Henri Hiro (le va’a pour les classes de 6è à 3è), le collège Notre Dame des Anges (le foot ball pour les classes de 6è à 3è), le lycée professionnel (le volley ball et le foot ball pour les classes de CAP au BAC pro). Le lycée Gauguin bien que en dehors des limites communales, a intégré la démarche de la ville de Faa’a.

Aujourd’hui, le conseil municipal poursuit le pilotage cohérent de sa politique sportive communale de réussite éducative et sportive pour la jeunesse polynésienne. Les conseillers municipaux viennent de valider les conventions de mise en place de la section sportive de volley ball (6è à 4è) pour le collège Henri Hiro ainsi que la liaison avec les classes de CM2 des écoles primaires. Ils ont remercié les partenaires de cette démarche comme les représentants des établissements scolaires, des associations et des fédérations sportives, la direction générale de l’éducation ainsi que le service de la jeunesse et des sports.

***Le maire a tenu à souligner l’importance de l’éducation pour l’avenir de notre jeunesse de notre pays. Il a remercié le travail de l’adjoint en charge de l’éducation Victoire Laurent qui veille à ce que les subventions aux écoles continuent à être attribuées de manière entière.***

* **Faa’a soutient la pratique sportive pour les handicapés.**

Le 23 février 2007, la Commune a mise à disposition son Fare Tauva’a pour l’entreposage des équipements de la Fédération Polynésienne de Sports Adaptés et Handisports en vue de s’entraîner à la pirogue. Cependant, depuis plus de 3 ans les membres du FPSAH ne pratiquent le va’a faute de moyen pour rémunérer un animateur diplômé.

Les membres du conseil municipal ont demandé à continuer à soutenir ce public particulier, en proposant la mise à disposition de deux agents communaux diplômés. Ainsi les personnes handicapées pourront rapidement reprendre contact avec la mer tous les mardis et jeudis pour ressentir les bienfaits sur leur santé.

* **La réponse du conseil municipal de Faa’a au Contrat de projets Etat – Polynésie française 2015-2020 relatif au financement des projets d’investissements communaux.**

Le maire Oscar Temaru et son conseil municipal ont décidé de donner une réponse plus précise au contrat de projet. Une conférence de presse se tiendra demain **mercredi 25 février à 9h00** à la mairie de Faa’a. Une lettre à l’attention du haut commissaire est en cours de finalisation et sera envoyée rapidement.